

Réglages dans la pratique des dons spirituels...

Une étude biblique proposée les 10, 17 et 24 juin 2011 à Rouen par Christian CHASTAGNER, pasteur

1 Corinthiens 11.33 à 12.1

Dans cette lettre, le fondateur de l'Église de Corinthe apporte plusieurs instructions sur diverses pratiques : celle de la Cène (chapitre 11), celle des dons spirituels (chapitres 12, 13 et 14), mais encore les relations fraternelles ou les rapports avec les dirigeants de l'Assemblée (premiers chapitres).

Il emploie le mot « régler » au verset 34.

Le verbe « régler » suppose bien un fonctionnement : on peut penser ici à une machine, un moteur, une pratique qui sont en action, en cours d'utilisation, en marche...

« En marche » est d'ailleurs l'image souvent employée par l'Écriture pour un disciple ou un serviteur : le premier mot du premier sermon de Jésus (Matthieu 5.3) évoque bien un homme en marche ou « lancé » dans une direction (traduit par heureux).

Régler = mettre au point, faire fonctionner dans les conditions voulues,
mettre en état de fonctionner correctement...
= mettre en conformité

Quelques remarques sur le sujet

1. Il n'y a pas lieu de régler ce qui ne fonctionne pas ou qui n'a jamais fonctionné !

L'Assemblée de Corinthe pratiquait abondamment les dons spirituels comme le rappelle Paul dès le chapitre 1 de sa lettre, en remerciant Dieu d'emblée pour cette abondance de la manifestation de l'Esprit : versets 4 à 7.

Néanmoins, il y avait dans cet exercice certains dysfonctionnements que l'apôtre notera et souhaitera corriger.

Les pentecôtistes ont parfois été l'objet de critiques sévères de la part de certains autres croyants qui ne pratiquaient pas les dons spirituels et ne croyaient pas à leur actualité ou à leur utilité dans l'édification de l'Église.

Ce mépris des prophéties ou autres charismes trouve parfois son origine dans nos propres rangs chez quelques-uns qui jugent un peu vite les choses et les gens alors qu'ils n'exercent, ni ne recherchent les dons du Saint-Esprit.

On devrait toujours avoir un peu de modestie et de sagesse pour parler de choses pour lesquelles on ne dispose pas d'une expérience personnelle ! (parler du mariage ou du célibat, d'éducation des enfants ou des ados, de témoignage, d'amener une âme à la conversion ou au baptême d'eau, du baptême du Saint-Esprit, des dons spirituels, de réveil, de sanctification...)

Retenons donc avec cette première remarque que le réglage s'impose lorsqu'il y a un exercice, ce qui est déjà bien ! Nous estimons en effet comme dommageable pour toute Assemblée l'absence de dons spirituels et de vie de l'Esprit en vue de son édification et de son rayonnement.

Toutefois, le fait d'accepter les réglages de cet exercice, et d'une manière générale de tout service, permettra toujours de le rendre plus performant, plus efficace et plus glorieux !

L'apôtre Paul insistera à deux reprises auprès des Corinthiens sur la nécessité du perfectionnement (2 Corinthiens 13.9 et 11).

2. C'est grâce aux dérèglements de Corinthe que nous avons les 3 chapitres au sujet des dons spirituels qui constituent, avec quelques autres textes du Nouveau Testament, les éléments de doctrine qui règlent la pratique des dons spirituels.

Pour cette pratique comme pour les autres, il existe bien « *une règle de doctrine* », selon l'affirmation de Paul dans Romains 6.17 : « *règle dans laquelle vous avez été instruits* ».
Les pratiques doivent être conformes à la règle donnée, laquelle doit être régulièrement enseignée par les pasteurs et anciens en charge des Assemblées locales.

Ce n'est pas l'expérience qui est normative mais l'Écriture ! Tout pratiquant des dons spirituels doit accepter le contrôle de l'Écriture et de l'Église dépositaire de la doctrine chrétienne.

Rappel : Actes 1.16 évoque d'abord « *le Saint-Esprit dans l'Écriture* » avant de parler « *du Saint-Esprit sur nous* ».

Nous devons donc accepter de régler notre expérience personnelle et communautaire d'après les enseignements de la Bible, correctement interprétée.

Nous insisterons encore dans cette remarque sur ce souci de l'apôtre que l'Assemblée soit bien instruite de ces choses : 1 Corinthiens 12.1.

S'il peut exister des ignorances inévitables et desquelles Dieu ne tient pas compte, nous observons que l'Esprit lui-même sait conduire le cheminement des disciples « *pour qu'ils sachent...* » comme dans l'expérience de ces 12 hommes dans Actes 19.1 à 6.

3. Les dons spirituels constituent « la manifestation de l'Esprit » selon 1 Corinthiens 12.7

Dieu n'est pas une idole muette et inerte ! Il est le Dieu vivant et vrai que les Thessaloniciens, les Corinthiens et tous les chrétiens ont découvert et vers lequel ils se sont tous tournés en abandonnant les idoles !

Dieu se révèle ! Il parle ! Il agit ! Il s'exprime et manifeste ce qu'Il est, par le Saint-Esprit, au travers des chrétiens qui sont appelés le corps de Christ.

Les dons spirituels ou charismes (du mot grec « *charisma* » qui veut dire grâce), expriment la puissance, la sagesse et l'amour de Dieu et révèlent donc le « triptyque caractéristique de la Divinité », lisible chez le Père, le Fils et aussi chez l'Esprit (2 Timothée 1.7).

1 Corinthiens 12.4 à 11

La puissance est manifestée par les dons de miracle, ceux de guérison et celui de la foi (capacité exceptionnelle de foi face à un événement ou un défi).

La sagesse est manifestée par les dons de connaissance, sagesse et le discernement des esprits.

L'amour est manifesté par les dons d'inspiration appelés aussi dons vocaux destinés à encourager, consoler et édifier les Assemblées.

Nous ne nous attarderons pas sur la définition de chaque don spirituel cité dans cette liste, qui n'est peut-être pas exhaustive, puisque nous pouvons dans cette même lettre, ou ailleurs, en découvrir d'autres comme le don de secourir ou de gouverner, cités comme étant des dons surnaturels.

Voir définitions : Bible Esprit et Vie (pages 1902 à 1904)

Identification des réglages pointés par l'apôtre

J'en noterai au moins 5 dans ces chapitres 12, 13 et 14, chacun correspondant à un dysfonctionnement repéré dans la pratique des dons spirituels dans l'Assemblée de Dieu de Corinthe ; l'apôtre rappelle ainsi aux chrétiens de tous les temps le « mode d'emploi » des charismes.

1. Des dons exercés par tous !

1 Corinthiens 12.7 à 11 et 12.27

1 Corinthiens 14.31

Ces versets rappellent que la manifestation de l'Esprit est le partage de chaque membre de l'Assemblée. Les mots « *chacun* » et « *tous* » sont employés à plusieurs reprises dans ces chapitres comme dans Actes 2 et suivants.

Nous noterons ici qu'à la différence de toutes les alliances précédentes, notamment celle de la loi, le Saint-Esprit est largement et abondamment répandu sur l'Église.

Ainsi, tout chrétien baptisé du Saint-Esprit peut « potentiellement » manifester les dons spirituels. Autrefois, seuls quelques hommes ou femmes dans une génération de croyants étaient saisis par l'Esprit pour accomplir, en un lieu et un temps donnés, une action particulière : on repense ici à Gédéon, Déborah, Samson, David, Élie, Élisée...

Depuis la première Pentecôte et jusqu'à aujourd'hui, le Saint-Esprit est largement répandu sur les serviteurs et les servantes, tous disciples de Jésus.

Un peu comme la lumière décomposée en 7 couleurs par le prisme, la réception du Saint-Esprit va générer diverses manifestations complémentaires.

Déjà, le don des langues est manifesté selon le Nouveau Testament par tout chrétien baptisé du Saint-Esprit, et parfois, il est déjà accompagné de la prophétie (Actes 19.6) ou de l'interprétation des langues Actes 10.45 (« *ils glorifiaient Dieu !* » peut le sous-entendre).

Voici une manifestation de l'Esprit qui, certes, édifie l'intéressé mais aussi son entourage !

Il est dommage que notre foi n'exploite pas davantage cette puissance et que notre aspiration ne nous entraîne pas plus loin que dans un parler en langues personnel et privé, si utiles soient-ils.

Nous devrions tous retenir l'exhortation : « *Vous pouvez tous prophétiser... successivement !* »

« *Successivement* » = au fil des réunions de l'Assemblée (le contexte induit cette interprétation-là puisqu'il suggère par ailleurs un nombre maximum de dons vocaux par réunion).

Il n'y a donc pas obligatoirement de 'titulaires' de chaires prophétiques ou d'interprétation des langues comme on le pense parfois dans la pratique...

Il n'est pas forcément nécessaire que l'on doive s'attendre à ce que ce soient toujours les mêmes chrétiens ou chrétiennes qui prophétisent, ou interprètent, ou parlent en langues, chaque dimanche matin...

Dans une Assemblée relativement nombreuse, ce qui était le cas de Corinthe, beaucoup pouvaient prophétiser et tous y étaient encouragés par l'apôtre Paul, qui gardait présent à l'esprit la réflexion de Moïse (Nombres 11.29).

N'oublions pas ici que les dons sont **distribués** pour être **manifestés** et non **attribués** !

Ainsi, le chrétien ne possède pas tel ou tel don d'une manière permanente et définitive mais il reçoit, dans l'inspiration de l'Esprit, la grâce de la prophétie ou d'un message en langues pour l'Église réunie à un moment donné...

Le Saint-Esprit utilise tel chrétien aujourd'hui, puis tel autre demain, et tel autre après-demain... comme Il veut !

2. Des dons utiles à l'édification

1 Corinthiens 14.6 et 14.12 à 20

Les dons spirituels, notamment les dons d'inspiration, sont destinés à édifier l'Assemblée : ils doivent être exercés en vue de cet objectif.

Le don des langues ne peut pas être utile dans l'Assemblée s'il n'est pas accompagné d'interprétation. Voilà pourquoi il est nécessaire d'attendre une interprétation selon la recommandation des versets 27 et 28.

Le don des langues sera pratiqué abondamment dans le culte privé plutôt que dans l'Assemblée indique encore l'apôtre au verset 19, qui fait la différence entre ce qui appartient à la piété personnelle et ce qui est de la piété communautaire, le fameux « *mieux dire dans l'Église* ».

Si un chrétien parle en langues pendant la réunion de prière ou d'adoration avec les autres, il doit veiller à ce que sa pratique respecte les autres et ne couvre pas la prière des autres ; il doit veiller aussi à ne pas s'isoler dans sa pratique personnelle, en oubliant la communion avec les autres.

Il existe hélas des comportements pieux mais personnels au sein des rassemblements fraternels : on lit sa Bible au lieu de s'associer à la prière d'un frère, on pense à autre chose au lieu de suivre une intercession, on parle en langues dans son coin au lieu de s'accorder pour une requête et dire son Amen.

La prophétie apparaît comme étant supérieure dans son impact par rapport à un message donné en langues selon le verset 5.

Pourquoi ?

– elle s'adresse dans la langue maternelle et peut donc être instantanément comprise par l'auditoire ou le destinataire de la parole de Dieu.

– Elle est surtout une parole précise et personnelle, s'adressant directement à un individu ou à un groupe de personnes.

Selon l'enseignement des versets 3 et 4, le parler en langues s'adresse, lui, directement à Dieu : il peut donc s'agir d'une louange, d'une action de grâces, d'une proclamation de foi à la manière des psaumes ou encore d'une prière, d'une supplication...

Il est convenable de penser que l'interprétation de « ces parlés en langues » va suivre la même orientation ! Il ne peut donc pas s'agir de paroles adressées directement aux hommes.

Ces langues interprétées vont néanmoins édifier la foi de l'Église rassemblée et l'encourager dans sa marche et son service !

Question : que faut-il penser alors de ces interprétations entendues après des messages en langues qui semblent s'adresser directement à un chrétien à la manière d'une prophétie ?

Suggestion de réponse : Ce ne sont pas forcément des paroles qui ne sont pas inspirées ; on peut penser que l'auteur a été encouragé à les donner grâce au parler en langues... qui a été pour lui comme « un coup de pouce » !

Il s'agit alors d'une prophétie et non de l'interprétation attendue qui, elle, pourrait être donnée par la suite... surtout si l'auditoire et les conducteurs de la réunion invitent à la chose.

3. Des dons dans l'équilibre et la bienséance

On doit accepter humblement ce constat que certains pentecôtistes d'hier ou d'aujourd'hui ont parfois été remarqués par des extravagances ou des bizarreries... hélas !

Notez le verset 1 Corinthiens 14.23.

S'il est vrai que le jour de la Pentecôte, les 120 disciples baptisés du Saint-Esprit ont été pris pour des gens ivres, ce verset nous rappelle qu'il existe une sagesse et un équilibre à trouver dans la pratique des dons spirituels, surtout à l'égard des gens du dehors.

Les dons spirituels ont leur place dans le rassemblement fraternel avec d'autres éléments qui sont également utiles à l'édification ; il existe donc un équilibre à trouver, même si certaines réunions seront davantage marquées par l'enseignement, par la prière ou par le témoignage et l'évangélisation.

1 Corinthiens 14.26 à 33 ; 14.39 et 40

Notons déjà qu'il n'y a pas de rituels, de liturgie, de programme strict et minuté du culte ; au contraire, le texte met en évidence une souplesse et une sensibilité spirituelle directement liées à l'inspiration et à la complémentarité des services.

Des choses qui n'excluent pas l'ordre, la bienséance et l'équilibre.

Si la manifestation de l'Esprit est encouragée, elle est aussi régulée : versets 27, 28 et 29.

Un nombre maximum de dons spirituels vocaux est proposé : 6 à 9.

Notons encore le verset 32.

Le chrétien baptisé du Saint-Esprit peut maîtriser ses émotions, ses paroles, ses gestes et ses comportements. L'émotivité gêne parfois certains frères ou certaines sœurs dans l'expression des dons spirituels.

4. Des dons dans l'ordre et le respect de l'autorité

1 Corinthiens 14.33b à 37

1 Corinthiens 11.3 à 10

1 Timothée 2.11 et 12

Nous avons rappelé lors du fameux dimanche de 'la fête des mères', en parlant des femmes célébrées par le Cantique de Déborah, que Dieu a prévu la place de la femme comme celle de l'homme dans la famille, la société et l'église.

Ici, il est rappelé que dans l'Église et les rassemblements fraternels, la femme peut prier, prophétiser, parler en langues et interpréter, et encore remplir diverses fonctions diaconales, secourir, exercer l'hospitalité et rendre une diversité de services notamment...

Seuls, l'enseignement et la conduite pastorale ont été confiés aux pasteurs et anciens, en temps ordinaire.

Il peut en effet exister des situations, comme celles évoquées au temps des juges, où les femmes prendront une autorité et des initiatives en l'absence des hommes.

Toutefois, ne généralisons pas une exception, même bénie par Dieu !

Paul rappelle ces choses à l'Assemblée de Corinthe, une Église évoluant dans un contexte décadent, qui pouvait être influencée par la mentalité du monde extérieur.

La notion d'autorité est importante dans l'Église au point que les autorités spirituelles (les anges) observent les Assemblées chrétiennes évoluant dans les lieux terrestres pour discerner ce qui a un jour manqué dans les lieux célestes : l'obéissance, la soumission et le respect de l'ordre établi par Dieu (révolte de Lucifer et des anges déchus).

Voilà pourquoi il était recommandé aux femmes d'avoir une marque de l'autorité dont elles dépendaient. Le voile était ce signe dans cette époque et cette culture du premier siècle et il devait être porté dans tout lieu public : la rue, l'école, le stade, les assemblées...

Un signe qui n'est évoqué qu'ici (1 Corinthiens 11), qui reste en vigueur dans les sociétés africaines ou arabes actuelles mais qui pourrait être différent selon les contextes socio-culturels. Notons encore à l'attention de certains fondamentalistes que le même passage indique que la chevelure a été donnée pour voile naturel à la femme (verset 15).

Nous insisterons sur le fait que ce signe (ou un autre) devait être porté « *à cause des anges* » ! C'est essentiel à retenir ! Il doit y avoir le respect de l'autorité et de la hiérarchie rappelée par l'apôtre Paul dans 1 Corinthiens 11.3. C'est encore vrai pour les enfants et les jeunes et tout disciple qui doit inscrire son activité pour le Seigneur dans le respect de l'ordre établi par le Seigneur.

Dans la même pensée, nous ajouterons que la vie de l'Assemblée et les rassemblements fraternels sont également sous l'autorité de conducteurs spirituels qui président, gouvernent, dirigent... et doivent le faire du mieux possible, avec zèle et sous l'inspiration de la grâce !

La pratique des dons spirituels et du culte relève donc de cette responsabilité morale et doctrinale.

Les dons d'inspiration doivent être exercés dans l'Assemblée entière, en présence de conducteurs spirituels et non en privé : 1 Corinthiens 14.23.

5. Des dons dans l'amour

1 Corinthiens 12.31 à 13.13 et 14.1

On a souvent isolé ce chapitre 13 des deux autres qui l'encadrent alors que l'ensemble est lié comme en témoignent les versets de transition : 12.31 et 14.1.

Le sujet de 1 Corinthiens 13 n'est pas l'amour, mais les dons spirituels dans l'amour ou encore la voie excellente de la manifestation de l'Esprit, les dons spirituels meilleurs ou l'exercice supérieur et parfait !

Je vous renvoie ici aux bons commentaires de Donald GEE ou HORTON qui développent cette juste interprétation (Livres chez VIENS ET VOIS).

Hélas, c'est un dysfonctionnement notoire et récurrent que l'exercice des dons spirituels sans amour !

Que de chrétiens ont été affectés et découragés par des paroles pseudo-prophétiques alors que le but des dons spirituels est de construire et de développer la foi.

Certes, ces faux prophètes rendront un jour compte de leurs paroles vaines et mauvaises, mais en attendant, quels dégâts constatés dans certains cœurs et certaines Assemblées !

J'ajouterai que ceci est vrai pour d'autres services, comme celui de la prédication, du pastorat, de l'évangélisation, du témoignage, de l'exhortation privée dans les visites, de l'accompagnement ou de la cure d'âme, de l'instruction des enfants...

On se rappelle tous l'entretien de Jésus avec Pierre dans Jean 21.15 à 17 et la fameuse question répétée 3 fois : « *Pierre, m'aimes-tu ? Alors pais mes agneaux, mes brebis !* »

Amour et service sont intimement liés.

Si nous n'aimons pas l'Assemblée, nos frères et nos sœurs, ceux qui ont particulièrement besoin d'éclairage, de relèvement, de restauration, d'encouragement... comment pourrions-nous apporter un don spirituel ?

Si nous nous démarquons de l'Église d'une manière ou d'une autre, si nous ne désirons pas son édification, sa protection, sa consolation, quelle prophétie pourrions-nous lui apporter ?

Quelle sera la résonance de notre parole ?

« *Une cymbale qui retentit, un airain qui résonne, du bruit pour rien...* »

Remarque : les versets 8 et 9 de 1 Corinthiens 13

Le parfait, Jésus lui-même et le royaume définitivement installé, n'est pas encore venu ; les dons de l'Esprit comme les dons de Christ, comme le don du Père, Parole de Dieu faite chair et faite livre, demeurent aujourd'hui nécessaires à l'édification de l'Église qui n'a pas encore été réceptionnée !

On a souvent comparé les dons de l'Esprit à un échafaudage utile lors d'un chantier de construction et que l'on retirera lors de son achèvement.

« *De mieux en mieux* » est le mot d'ordre de tous ceux qui travaillent dans l'œuvre de Dieu (1 Corinthiens 15.58).

C'est aussi vrai pour le service des DONS SPIRITUELS, élément majeur de la croissance tant souhaitée et réclamée par les fidèles.

Les 12 conseils bibliques pour vivre la manifestation de l'Esprit

L'étude des textes du Nouveau Testament, relatifs aux dons spirituels, fait apparaître **une série de verbes** qui méritent d'être notés et médités par tout chrétien ayant à cœur « *la vie de l'Esprit* ».

Nous désignons, avec cette expression chère aux pentecôtistes, l'expérience du baptême du Saint-Esprit, la pratique des dons spirituels dans l'Assemblée locale, un culte personnel avec l'exercice du parler en langues mais aussi, le témoignage et le service sous l'inspiration de la Grâce, le dynamisme dans les projets d'évangélisation, et encore la capacité à la résistance dans l'épreuve et la persécution, celle à relever les défis imposés par le diable, le monde et la chair.

Nous allons donc relever ces 12 verbes selon un ordre qui détermine une progression dans l'expérience chrétienne :

Savoir – Croire – Aspirer – Prier pour – Recevoir – Communiquer – Chercher l'abondance – Ne pas éteindre – Ranimer la flamme – Ne pas mépriser – Examiner – Dire Amen.

Nous allons les reprendre l'un après l'autre dans leur contexte et ferons plusieurs lectures bibliques.

1. SAVOIR

Actes 19.1 et 2

1 Corinthiens 12.1

Actes 2.14 à 17 ; 2.36 et 39

L'expérience découle souvent de la connaissance. Il est essentiel que le baptême du Saint-Esprit et la pratique des dons spirituels soient enseignés par les ministres de la Parole.

Ce point de doctrine était fondamental et essentiel dans les premières Assemblées.

La question de Paul aux 12 hommes d'Éphèse comme sa volonté clairement exprimée aux Corinthiens le prouvent.

Voilà pourquoi nous sommes attachés à la prédication de l'Évangile intégral, schématiquement résumé par ces expressions :

Jésus sauve – Jésus guérit, libère – Jésus baptise du Saint-Esprit – Jésus revient.

2. CROIRE

Jean 7.37 à 39

Romains 12.6

La foi est indissociable de Christ : il n'est pas possible de recevoir l'Esprit sans venir à Christ, pas possible de développer la vie de l'Esprit en dehors de la communion avec Christ.

La foi commence par une connaissance et se poursuit par une appropriation : on se sent concerné par les choses.

3. ASPIRER

1 Corinthiens 12.31 ; 14.1 et 12

L'aspiration est « cette soif » que l'on a (ou pas), la motivation, le désir ardent qui nous pousse à rechercher, un élan du cœur relayé par la volonté...

4. PRIER POUR...

Luc 3.21 et 22

Actes 1.14 et 4.31

1 Corinthiens 14.13

Actes 9.11 et 17 ; 19.6

Cet exercice habituel de piété intervient aussi dans la recherche et le développement de cette grâce comme pour toutes les autres.

La prière fut obligatoirement exercée par Jésus au Jourdain, par les 120 dans la chambre haute, par Saul de Tarse et Ananias qui l'accompagnait, par les Éphésiens, les Corinthiens...

5. RECEVOIR

Actes 1.8 ; 2.38 ; 8.12 à 18

Hébreux 2.4

On reçoit ce qui est distribué selon la volonté de Dieu et la sagesse de l'Esprit :

- Les dons ne sont pas attribués en permanence et d'une manière définitive : ce sont des grâces à exercer à tel moment par tel chrétien, selon le bon vouloir du distributeur, le Saint-Esprit qui aujourd'hui agira ainsi et demain autrement.

- Les dons sont aussi en rapport avec les services et les besoins... Si les dons d'inspiration semblent être manifestés par l'Assemblée entière, ceux de guérison ou de miracles peuvent être particulièrement accordés aux évangélistes ou missionnaires pour la confirmation de la prédication évangélique, tandis que ceux de sagesse et de connaissance aux pasteurs et anciens en charge de leadership.

Romains 12.6 « *Puisque nous avons des dons différents, selon la grâce accordée, que celui qui prophétise.... que celui qui enseigne... que celui qui dirige... que celui qui encourage... le fasse selon ou avec* ».

- Recevoir une parole de Dieu :

C'est d'abord être en communion avec le Seigneur par la prière (si vous regardez ce qui se passe dans la salle ou si vous venez d'arriver en retard, je doute que vous receviez ce genre d'inspiration...!)

C'est ensuite être disponible intérieurement et libre de toute pensée étrangère ou troublante : problème personnel, souci relationnel, information reçue avant la réunion qui pourrait fausser une intervention publique.

C'est accueillir la pensée de l'Esprit et la laisser germer et se développer dans notre cœur pendant un moment : elle va se préciser, se clarifier, s'imposer et finalement, « monter surnaturellement à notre cœur » pour « arriver sur notre langue » (selon le vocabulaire biblique).

C'est ensuite la donner d'une manière audible, avec confiance, dans une expression qui reste personnelle, même lorsqu'il s'agira d'une interprétation de langues.

6. COMMUNIQUER

Romains 1.8 à 12

Éphésiens 4.29 et 30

1 Pierre 4.10

2 Corinthiens 13.13

Rappelons encore que les dons de l'Esprit ne sont pas pour nous mais pour l'édification des autres, même si leur exercice nous affermit dans la grâce.

La communication de l'Esprit ou les communications de l'Esprit peuvent être régulièrement souhaitées dans l'Église selon Paul.

Le bonheur sera toujours le partage du chrétien qui donne, arrose, apporte et communique une grâce à ceux qui l'entendent.

C'est un secret rendu public par Jésus et par toute l'Écriture, mais qui reste à vivre encore par beaucoup de disciples !

7. CHERCHER L'ABONDANCE

1 Corinthiens 14.12

La possession des dons spirituels ne devrait pas être rare ou exceptionnelle ; nous sommes encouragés à rechercher une abondance de dons, sans doute aussi une diversité et toujours une excellence dans la manifestation.

8. NE PAS ÉTEINDRE

1 Thessaloniens 5.19

Éteindre l'Esprit est donc possible dans une Assemblée et dans sa propre vie aussi.

Comment cela peut-il se faire ?

Gardons le verbe inspiré et l'image du feu. Il y a au moins 3 possibilités pour éteindre un feu :

- En ne l'entretenant plus : « *faute de bois, le feu s'éteint* ». L'aliment de la vie de l'Esprit est la communion avec Jésus.
- En ne l'aérant plus : une vie riche en méditation et étude biblique mais sans vie de prière.
- En y jetant de l'eau ou un produit ignifuge : il existe aussi dans la vie spirituelle des éléments qui, mélangés à notre piété, vont étouffer la flamme, un peu comme ces mauvaises herbes qui étouffent la bonne semence, dans l'enseignement de la parabole ; ces substances sont toutes à base de péché : l'orgueil, le mépris, les péchés de la langue (la critique, la médisance...), l'incrédulité, l'amertume, les querelles et les jalousies, l'impureté, la méchanceté, l'indifférence...

1 Timothée 4.14 et 15 : « *Ne néglige pas le don qui est en toi... occupe-toi de ces choses, donne-toi, applique-toi...* »

Ces impératifs rappellent la notion de responsabilité personnelle dans ce conseil.

9. RANIMER LA FLAMME DU DON

2 Timothée 1.6 et 7

« Ranimer » ou « raviver » est une opération qui intervient quand il y a une baisse d'expression spirituelle : le don est toujours là mais il mérite d'être exprimé plus ouvertement, avec plus d'assurance et de hardiesse.

S'il y a des choses à ne pas faire pour éteindre le feu, d'autres peuvent être faites pour développer la flamme : les mises en situation de service et de témoignage, la confrontation au défi, à la souffrance...

10. NE PAS MÉPRISER

1 Thessaloniens 5.20

On peut mépriser par le rejet systématique, l'incrédulité, l'indifférence, ou encore le fait d'enchaîner rapidement avec autre chose sans s'arrêter à la parole dite (ce qui arrive parfois dans les réunions).

11. EXAMINER ou ÉVALUER

1 Thessaloniens 5.19

1 Corinthiens 13.9 et 14.29

Il y a nécessité d'évaluer toute parole de Dieu parce qu'elle transite par un canal humain ; le blé du ciel est habillé de la balle terrestre.

C'est sans doute une faute de rejeter une prophétie sans l'examiner mais également une erreur de l'accepter comme « *argent comptant* » sans la considérer avec d'autres éléments d'inspiration ou de conviction.

L'évaluation (le jugement) concerne le don spirituel et non son porte-parole.

On évalue avec les critères de l'Écriture : la saine doctrine, l'objectif du don, le ton du don, son impact réel et durable, son accomplissement.

L'évaluation peut donc supposer un délai... (Deutéronome 18.20 à 22)

12. DIRE AMEN

1 Corinthiens 14.16

Amen = C'est la vérité ! Je la reconnais et la confesse, je l'homologue !

J'en prends note pour ma vie, je décide de la considérer et de faire avec cette parole.

Celle-ci va servir à mon édification !